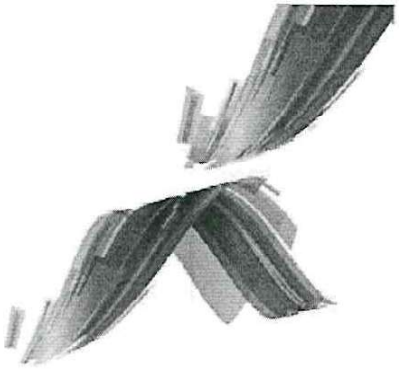
Bordereau attestant l'exactitude des informations - CANNES - 0602 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 26/06/2024 - 2880 - 2009 B 00616 - 513 301 788 - ABA FERMETURE



SARL ABA FERMETURE

195 AVENUE JANVIER PASSERO

06210 MANDELIEU

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A 2024

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL ABA FERMETURE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 195 AVENUE JANVIER PASSERO 06210 MANDELIEU

Numéro SIRET * : 51330178800016 — Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122023 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122022 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	115 000	012	115 000	115 000
		Autres *	014	4 100	016 4 100		
	Immobilisations corporelles *		028	109 733	030 93 312	16 421	15 826
	Immobilisations financières * (1)		040	5 714	042	5 714	5 714
	Total I (5)		044	234 547	048 97 412	137 136	136 540
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
	STOCKS — Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	10 410	070	10 410	14 908
		Autres * (3)	072	2 778	074	2 778	2 379
	Valeurs mobilières de placement		080	50 000	082	50 000	
	Disponibilités		084	83 655	086	83 655	114 918
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	146 843	098	146 843	132 205
	Total général (I+II)		110	381 390	112 97 412	283 978	268 746

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 000	7 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	700	700
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	167 189	151 155
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	69 955	51 034
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	244 844	209 889
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	662	8 178
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	4 511	20 856
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	17 619	18 650
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA 169 1 401)	172	14 260	10 917
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175	2 082	255
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	39 134	58 856
	Total général (I + II + III)	180	283 978	268 746

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	631
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 267
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Quadra

Dossier N° 000194 en Euros.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise : SARL ABA FERMETURE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE			Exercice N clos le 31 12 2023 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2022 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue : biens (dont export et livraisons intracommunautaires)	215	214	
	Production vendue : services *	217 : 182 941	218 : 534 347	456 209
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230 : 7 893	378
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232 : 542 239	456 587
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238 : 192 877	132 753
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242 : 111 830	106 510
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243 : 1 815	244 : 3 390	3 548
	Rémunérations du personnel *		250 : 103 819	101 692
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252 : 38 116	44 659
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255	254 : 4 672	4 347
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262 : 86	10
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264 : 454 789	393 519
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270 : 87 450	63 068
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280 : 1 000	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294 : 76	204
	Charges exceptionnelle (VI) : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	300 : 575	363
	Charges exceptionnelle (VI) : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306 : 17 844	11 466
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)		310 : 69 955	51 034
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 : 69 955	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles *		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324 : 17 844	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330 : 575
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration) 249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997
	Entreprise nouvelles (44 sexies) 986	Zone franche urbaine (44 octies A) 987	Zones restructuration de la défense (44 tredecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies) 138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	342
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345	Investissements et souscriptions outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 nondecies) 992
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	350
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352 : 88 374	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370 : 88 374	372

Cegid Quadra

ABA FERMETURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : 195 avenue Janvier Pasero
06210 MANDELIEU LA NAPOULE
RCS CANNES 513 301 788

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 02 MAI 2024

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 69 955 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	69 955 euros
A titre de dividendes aux associés Soit 357,14 euros par part	50 000 euros
Le solde	19 955 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 187 144 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 02 mai 2024.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 32 060 euros, soit 229 euros par titre

Exercice clos le 31 décembre 2021 : 32 060 euros, soit 229 euros par titre

Exercice clos le 31 décembre 2022 : 35 000 euros, soit 250 euros par titre

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 02 mai 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

